

*Le sapin de
la garderie*



Sommaire

Le Mot du Maire	3
Compte-rendu du Conseil Municipal	4
Etat Civil	5
Saujon Solidarité	5
La fibre	5
Hommages 8 mai et 11 novembre	5
Cimetière	6
Dépôts sauvages	6
Travaux 2020	7
Événement sportif	8
Agri Seudre énergies	9
École	10
Commission scolaire et périscolaire	11
Vie associative	12-14
Coup de projecteur sur Dominique GIRARD	15

Magazine d'information - Le Chaytais n° 40

Directeur de la publication : Thierry SAINTLOS

Rédaction / Crédit photos : Commission Communication-Information

Réalisation : Sarl Editions Conseils Informations
www.conseil-information.com

Diffusion gratuite - Reproduction totale ou partielle interdite



Chères Chaytaises,
Chers Chaytais,

L'année 2020 restera, quoi qu'il arrive, singulière et gravée dans la mémoire collective pour longtemps.

Toutes les générations sont touchées par cette pandémie, alors ne lâchons rien maintenons les gestes barrières.

Si vous le souhaitez, des masques en tissus lavables sont à votre disposition à la mairie. Avec la participation de nos annonceurs, que je remercie, vous découvrirez dans ce bulletin, toutes les informations du deuxième semestre 2020.

Afin de rester à votre écoute pour cette nouvelle mandature, je maintiens ma permanence le mardi de 15h à 17h ; les autres jours, sur rendez-vous, les après-midis ou spontanément, étant présent à la mairie régulièrement (sauf imprévu).

Quelques informations complémentaires :

- Le recensement de la population prévu cette année est reporté à l'année prochaine suite à la Covid ;
- Le traditionnel repas pour nos aînés, ainsi que la mise à l'honneur de nos couturières bénévoles pour la fabrication des masques, sont reportés ;
- Bienvenue au nouveau bureau des «P'tits Chaytais», merci pour le présent offert à la municipalité ;
- Poursuite de la mise à jour du site internet www.lechay-17.fr ;
- Le règlement d'urbanisme a été complété par deux délibérations importantes (Conseil Municipal du 26 novembre 2020).

Un point sur la police pluri communale Val de Seudre

Rappel : notre policière est détachée sur la commune pour 9h/semaine

* Budget prévisionnel 2020 (dépenses d'investissements) prévu était de 26 967 euros

* Dépenses d'investissements réalisées : 26 703,89 euros

Le service répond très bien à nos demandes et attentes, il permet de rassurer la population, limiter les possibles excès et sécuriser nos actes administratifs.

* Budget prévisionnel 2021 (dépenses d'investissements) : 23 330 euros

* Acquisitions prévues de 16 000 euros environ :

- Pièges photographiques (cause : beaucoup de dépôts sauvages),
- Renouvellement d'une partie des gilets Pares Balles,
- Radar mobile,
- Armes à feu.

Nos orientations communales 2021

- La pré-réception de l'extension de la mairie a pris du retard suite à de nombreuses malfaçons de certaines entreprises. Elles sont maintenant rétablies, excepté le peintre qui a abandonné le chantier. Une nouvelle entreprise reprendra les travaux le 4 janvier. S'en suivra, l'aménagement des locaux et du service administratif
- La réhabilitation de la mairie et des sanitaires publics
- Poursuite de l'amélioration et l'entretien de la voirie communale

Lancement :

- Schéma incendie communale : diagnostic des ressources
- Création du City Park, l'aménagement du terrain municipal et réhabilitation du bâtiment (ancien atelier municipal) en salle des associations.

Tous ces projets se feront en plusieurs étapes (années) et selon les moyens d'investissements (financiers).

Pour nos associations je souhaite que, demain toutes les activités puissent reprendre afin d'animer notre village. Vous pouvez compter sur mon soutien.

Après une année 2020 où nous sommes restés unis et solidaires face aux épreuves, continuons à respecter le protocole sanitaire afin de combattre ce virus !

L'équipe municipale, le personnel communal et moi-même formons le vœu que cette année soit pour chacun d'entre vous, placé sous le signe d'un retour à l'essentiel : celui de la joie et de la convivialité, du partage et de la solidarité, dans la mesure du possible auprès de celles et de ceux qui vous sont chers.

BONNE et HEUREUSE ANNÉE 2021

Bonne lecture.

Thierry SAINTLOS

NOUVEAUX ARRIVANTS

Nous vous souhaitons la bienvenue et n'hésitez pas à vous présenter à la mairie, afin de faire connaissance.

Principales décisions des Conseils Municipaux

Conseil Municipal du 10 Juillet 2020

Présents : Messieurs Saintlos, Malissen, Rembert, Gauvrit, Lansade, Scotto, Berthelot
Mesdames Hollfoth, Enard, Faure, Gautier, Corbineau

I- Vote des délégués et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales

Titulaires : Messieurs, Malissen, Saintlos, Rembert
Suppléants : Messieurs Berthelot, Lansade et Madame Hollfoth

II- Primes

Une prime exceptionnelle est allouée au personnel communal, au prorata du nombre des heures effectuées durant la première période de confinement (mars à mai).

Conseil Municipal du 23 Juillet 2020

Présents : Messieurs Saintlos, Malissen, Rembert, Gauvrit, Lansade, Berthelot
Mesdames Corbineau, Enard, Faure, Gautier, Guérin, Hollfoth

I – Vote du budget 2020

Le budget primitif 2020 suivant est voté à l'unanimité :

Investissement : 536 879,23 €

Fonctionnement : 544 913, 30 €

II – Mise en place de la Défense Extérieure Contre l'Incendie

La commune doit instaurer un schéma communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) afin de mieux assurer la lutte contre l'incendie et de pénaliser le moins possible les projets de construction.

Une étude de la DECI est nécessaire afin d'établir un diagnostic de l'état existant, des besoins de ressources en eau et des aménagements à prévoir.

Conseil Municipal du 10 Septembre 2020

Présents : Messieurs Saintlos, Malissen, Rembert, Berthelot, Gauvrit, Lansade
Mesdames Corbineau, Enard, Faure, Gautier, Guérin, Hollfoth

I – Désignation des membres constituant les commissions de travail et de réflexions de la CARA

COMMISSIONS	Représentant titulaire	Représentant suppléant
2- « Développement économique »	Violette GAUTIER	Véronique CORBINEAU
3- « Schéma de Cohérence Territoriale »	Cyril REMBERT	Thierry SAINTLOS
4- « Activités de pleine nature »	Christophe LANSADE	Nathalie GUERIN
5- « Transports et mobilité »	René SCOTTO	Patrick BERTHELOT
6- « Urbanisme et habitat »	Cyril REMBERT	Jean-Claude MALISSEN
7- « Cycle de l'eau »	Jean-Claude MALISSEN	Christian GAUVRIT
8- « Politique de la ville »	Christine ENARD	Sandrine HOLLFOTH
9- « Collecte et prévention des déchets »	Thierry SAINTLOS	Christian GAUVRIT
10- « Développement durable- Énergies »	Nathalie GUERIN	Jean-Claude MALISSEN
11- « Culture et patrimoine »	Laurent GIRAUD	Frédérique FAURE
12- « Systèmes d'information et aménagement numérique »	Jean-Claude MALISSEN	Christine ENARD
13- « Grands projets et bâtiments communautaires »	Thierry SAINTLOS	Patrick BERTHELOT

II – Vacations funéraires

La surveillance des vacations funéraires incombant à un fonctionnaire de police municipal, il est décidé, en accord avec la Police Pluri-communale Saujon-Val de Seudre de verser une indemnité de 23 € pour chaque vacation au sein de la commune.

Conseil Municipal du 26 Novembre 2020

Présents : Messieurs Saintlos, Malissen, Rembert, Gauvrit, Lansade, Berthelot
Mesdames Hollfoth, Enard, Faure, Gautier, Corbineau

I- Cimetière

En raison de la crise sanitaire actuelle qui a pu empêcher certaines personnes de faire les démarches nécessaires auprès de la mairie pour la régularisation des sépultures sans titre de concession, il a été décidé de proroger le délai initial fixé au 31 décembre 2020. Les familles ont jusqu'au 31 décembre 2021 pour faire les démarches nécessaires.

II- Elu référent COVID

Madame Christine Enard est désignée « élue référente COVID » pour la commune.

III- Tarifs d'enlèvement des dépôts sauvages sur la voie publique

Après avoir constaté un nombre croissant de dépôts sauvages sur la voie publique, nuisibles à la propreté et à la sécurité, il est décidé d'instaurer un tarif pour l'enlèvement de ces déchets selon les modalités suivantes :

– forfait de 150 € ;

– en complément du forfait ci-dessus, facturation sur la base des frais réels ;

– refacturation en sus des coûts complémentaires liés à l'enlèvement des déchets (frais de déchetterie par exemple) ;

Une fois le dépôt constaté par la Police Municipale et l'auteur des faits identifié, ce dernier recevra la facture.

IV- Travaux sur propriété privée

Un dépôt de permis de démolir doit être déposé en mairie pour toute démolition de tout ou partie d'un bâtiment. Une déclaration préalable à l'édification d'une clôture doit être déposée en mairie.

V- Subventions

Une subvention de 100 € est allouée à l'association « Chay'Nous ».

Une subvention de 100 € est accordée à « La Croix Rouge ».

Une participation de 100 € est allouée à « Saujon Solidarité »

Une participation de 300 € est allouée à l'école pour le spectacle de Noël.

Prochain conseil le 17 Décembre 2020

ÉTAT CIVIL 2020

Naissances

FOUILLET ROGER Nolan	30/07/2020
GOURRIVEAU Lila.....	06/08/2020
TRIGNO-CARRÉ Liam	18/08/2020
DESOBRY Johanna	24/09/2020
MAIANO Tiago	17/10/2020
MÉNARD Théo, Jean, Sébastien.....	01/12/2020

Mariages

Michel LAUVERGEON et Ghislaine SALVI	10/08/2020
Thierry GEORGET et Natacha DUFOIS.....	05/09/2020

Décès

Jacques BENIER	26/03/2020
Pierre ROY	14/02/2020
Marie Joséphe BUTON veuve GENAUDEAU	03/05/2020
Renée BARILLOU veuve PERDRIAUD	03/08/2020
Pierre ROUX	25/08/2020

Saujon Solidarité

Association distributrice de la Banque Alimentaire

Les personnes souhaitant bénéficier de cette aide alimentaire doivent se présenter à la Mairie de LE CHAY qui leur délivrera une carte attestant de leur droit à l'aide alimentaire. Le calendrier des collectes vous sera remis à cette occasion.

La Fibre

Arrivée de façon imprévisible, la crise sanitaire a ralenti le déploiement du réseau Très Haut Débit départemental en imposant de nombreuses contraintes supplémentaires pour la réalisation des travaux. L'application stricte des gestes barrières lors des travaux, les difficultés d'approvisionnement et les restrictions de déplacements imposent de revoir pour certaines communes les délais de déploiement initialement prévus.

Comptant sur la compréhension de chacun !

HOMMAGES du 08 mai et 11 novembre 2020

Malgré la crise sanitaire, nous rendons hommage...

Une cérémonie du 8 Mai restreinte à cause du coronavirus

Alors que cette année marque le 75^{ème} anniversaire de la victoire sur le nazisme, Thierry SAINTLOS, Maire de LE CHAY a tenu à célébrer la cérémonie du 8 Mai en présence d'un nombre restreint de membres du Conseil Municipal et sans public en raison de la crise sanitaire. Une gerbe a été déposée devant le monument aux morts en hommage aux disparus.



Cérémonie « Mémorable » du 11 novembre 2020

102^{ème} anniversaire non ouverte au public.

Dans une situation exceptionnelle liée à l'état d'urgence sanitaire et dans le respect des mesures de confinement, la cérémonie du 11 Novembre, destinée à commémorer la signature de l'Armistice de 1918, a été organisée dans un format restreint.

Hommage « Incontournable » malgré la pandémie, à l'égard de ceux qui ont donné leur vie pour notre pays.



Cimetière

Prolongation du délai de régularisation des sépultures sans titre de concession

Compte tenu du nombre important de sépultures concernées par la présente procédure, au vu de la situation sanitaire et dans l'intérêt des familles qui ne se sont pas encore manifestées et qui n'ont pas encore accompli les formalités de régularisation, il a été nécessaire de proroger d'une année le délai initialement fixé à la date du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2021.

Vous pourrez consulter l'avis municipal ainsi que la note explicative de l'opération de mise en conformité du cimetière communal de LE CHAY, à la mairie, aux horaires habituels ou nous contacter par mail : mairie@lechay.fr.

Dépôts Sauvages

POUR LA LOI, QU'EST-CE QU'UN DÉCHET ?

Le déchet se définit comme toute substance ou tout objet ou plus généralement tout bien meuble dont le détenteur se défait, ou dont il a l'intention ou l'obligation de le faire. De ce fait, sont considérés comme des déchets sauvages ceux abandonnés de manière inadéquate, volontairement ou par négligence dans des zones accessibles au public ou sur des terrains privés, avec ou sans le consentement du propriétaire.

- Abandon ou dépôt de déchets par un particulier : contravention de 2ème classe, soit une amende forfaitaire de **68 euros** (minorée à 45 euros si paiement rapide, majorée à 180 euros si paiement tardif et au maximum à 450 euros en cas de défaut de paiement ou de contestation), selon l'article R632-1 du Code pénal repris par l'article R.541-76 du Code de l'environnement.

- Abandon ou dépôt de déchets par un particulier transportés en véhicule : contravention de 5ème classe, soit une amende d'un montant maximum de **1.500 euros** (3.000 euros en cas de récidive) prononcée par un juge, selon l'article R635-8 du Code pénal repris par l'article R541-77 du Code de l'environnement.

- Abandon ou dépôt de déchets par une entreprise : **2 ans de prison et/ou 75.000 euros d'amende**, selon article L541-46 du Code de l'environnement. Pour notre commune, concernant les amendes, se référer au compte-rendu du Conseil Municipal du 26 Novembre 2020.

Photo d'un dépôt de déchets sur le territoire de notre commune en date du 9 novembre 2020, le dépositaire identifié s'est vu infligé d'une amende de 68 € par la police municipale.

Qu'on se le dise...



Travaux 2020

Nous poursuivons nos efforts continuels pour l'entretien de notre réseau routier au rythme que nous le permet notre budget.

Cette année la réfection de la route de l'Erce s'est achevée avec le dernier tronçon où de l'enrobé a été réalisé. Travaux exécutés par l'entreprise STPA. La sortie de l'école maternelle a été sécurisée par l'élargissement du trottoir devant celle-ci ainsi que par la mise en place d'un sens prioritaire de circulation.



Dans le cadre des travaux de la mairie, la place a été aménagée, mettant en valeur le monument aux morts. Des places de parking ont été tracées, bien que peu nombreuses, nous vous remercions par avance de les respecter.



Rue de la Coudraie

Rue Chez Target

Des travaux de nettoyage (hydrocurage) du réseau pluvial, nous ont révélé que certaines buses étaient en partie comblées de résidus de travaux (ciment, enduit de façade...) impossibles à enlever. Nous en appelons à votre vigilance quand vous réalisez ou faites réaliser des travaux afin que ces matériaux ou eaux de rinçage du matériel ne soient pas déversés dans les caniveaux ou fossés et finissent par s'accumuler dans les buses jusqu'à les endommager. La seule solution étant alors de changer les buses ainsi obstruées, votre responsabilité pourrait alors être engagée.



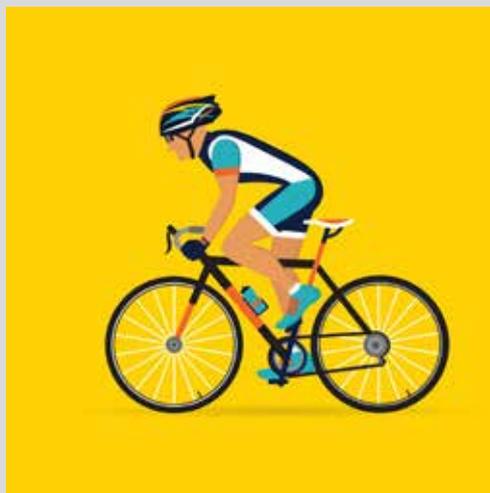
Evènement sportif

Passage du Tour Poitou-Charentes sur notre commune le 28 août 2020 via la départementale 117 (route de Trignac). Tous nos remerciements aux signaleurs bénévoles qui ont assuré la sécurité des intersections sur ce tronçon.

Messieurs les signaleurs :

Denis RENAUD
Claude TANTIN
Lionel VASSEUR
Yves GOULEVANT
Michel NIVET
Hervé VASSEUR
Jacky BRAUD
Jean-Marie COUSSINE
Maurice CHAUVÉAU
Didier CHOLET
Angélo MAILLE

Merci Messieurs



MAIRIE

2, rue Saint-Martin – 17600 LE CHAY

Téléphone 05.46.02.83.07

Fax 05.46.02.49.13

Mail mairie@lechay.fr

Site <http://www.lechay-17.fr>

Horaires d'ouverture :

du Lundi au Vendredi..... de 9h00 à 12h00

Le Mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

Permanence de Mr le Maire :

Le mardi de 15h à 17h et les autres jours sur RDV

SOCIAL

Délégation Territoriale d'action Sociale

55, boulevard Franck Lamy – 17200 ROYAN

Tél 05.46.06.48.48

CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination
gérontologique - 1, bis rue de Sion – 17200 ROYAN

Tél 05 46 05 58 40

Mail ivhoir@orange.fr

ADMINISTRATION

CARA : Communauté d'Agglomération Royan

Atlantique :

107 Avenue de Rochefort, 17200 Royan

Téléphone 05 46 22 19 20

Conciliateur de justice :

M. Michel DUCOURET

Permanence au CCAS de Saujon chaque 1er Jeudi du
mois – Sans RDV

A 14h00 - Au Centre Communal d'Action Sociale
(CCAS) 1, route du Chay – 17600 Saujon

Trésor Public Royan

108, boulevard de Lattre-de-Tassigny 17205 Royan

Tél 05.46.23.54.54

Internet : [http:// www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Passeport :

<https://passeport.ants.gouv.fr>

Carte d'Electeur

(Inscription jusqu'à 30 jours avant un scrutin) Mairie du Domicile

Autorisation de sortie du Territoire pour un mineur

Mairie du Domicile

Carte Grise

En ligne : service public

Déclaration de naissance

Mairie du lieu de naissance

Mariage / PACS

Mairie choisie pour l'événement

Déclaration de décès

Mairie du lieu de décès

Copie intégrale ou extrait de l'acte de naissance, mariage, décès

Mairie de naissance, mariage, décès

Extrait de casier judiciaire

Casier judiciaire national de Nantes (02.51.89.89.51)

LE CHAY

MEMENTO MUNICIPAL



Nathalie Fougerit

05 46 06 72 67

06 02 29 48 97

lelogisdeluchet@outlook.fr

10, rue de l'école - LE CHAY

Le Logis de Luchet

Accès sur le terrain d'un hectare
5km de toutes commodités
Centre Bourg

200m²,

12 couchages,

jardin clos ombragé,

dortoir 5 couchages,

2 salles d'eau,

Coin cuisine équipé,

salon,

chambre environ 20m²

Equipement bébé - jeunes enfants



- Maçonnerie

- Couverture

- Enduit

- Terrassement

Tél: 05 46 06 75 57 - 05 46 02 61 48

Fax: 05 46 06 59 68

7, rue Louis Blériot - Z.A. La Queue de l'Ane
17200 ST SULPICE DE ROYAN

SARL MANUELEC Lucazeau

06 27 26 30 02



Électricité générale •

Automatisme de portail •

Domotique •

Pompe à chaleur •

Ventilation & Isolation •

16, rue de Saujon 17600 Le Chay

www.electricite-manuelec.fr

Ces gestes qui sauvent...

QUE FAIRE FACE A UN

ARRÊT CARDIO-RESPIRATOIRE D'UN ADULTE ?

1) ALERTEZ OU FAITES ALERTER LES SECOURS (SAMU 15 ou POMPIERS 18)

2) VÉRIFIEZ SA RESPIRATION ET LIBÉREZ LES VOIES AÉRIENNES

Mettez la personne sur le dos, sur un plan dur.

Agenouillez-vous et mettez 1 main sur son front.

Avec l'autre main relevez le menton et basculez doucement la tête vers l'arrière. Regardez et écoutez si la personne respire.



3) FAITES DEUX INSUFFLATIONS

Si la personne ne respire pas : pincez son nez et couvrez sa bouche avec la vôtre puis soufflez 2 fois lentement.

Sa poitrine doit se soulever à chaque fois que vous soufflez.

Entre chaque insufflation respirez une bouffée d'air.

4) VÉRIFIEZ DE NOUVEAU SA RESPIRATION

5) LE MASSAGE CARDIAQUE

Si la personne ne respire toujours pas :



Mettez vos mains l'une sur l'autre. Positionnez-les entre ses 2 seins, bien au milieu de sa poitrine, vos épaules à la verticale de vos mains.

Poussez vos mains rapidement vers le bas, les bras bien tendus, les coudes bloqués. Vos mains doivent descendre de 4 centimètres, puis laissez-les

remonter et recommencez ainsi 30 fois de suite rapidement.

6) ET CONTINUEZ AINSI

Continuez en alternant 2 insufflations (étape 3) et 30 compressions (étape 5). Si la personne reprend connaissance, respire ou parle arrêtez le massage et couchez-la sur le côté en attendant les secours.

Attention ! les conseils ci-dessus ne remplacent pas une formation au secourisme dispensée par un organisme agréé ou une association habilitée (Croix Rouge, Protection Civile,...). Seule une telle formation vous permettra de pratiquer le secourisme avec un maximum d'efficacité et de sécurité.

URGENCES

Pompiers	18
Gendarmerie	17
SAMU	15
Centre Anti-Poison	05.56.96.40.80
Centre Hospitalier de Royan	05.46.39.52.52
Clinique Pasteur	05.46.22.22.22
Polyclinique de St Georges de D.	05.46.05.07.94
Centre Hospitalier de Saintonge - 11, boulevard Ambroise Paré, 17100 Saintes.....	05 46 95 15 15
Pharmacie de garde	3237
Accueil sans abris	115
Allo enfance maltraitée	119
Sida info service	0 800 840 800
SOS amitié.....	05 56 44 22 22
SOS racisme.....	114
SOS femmes battues.....	3919
Allo maltraitance personnes âgées et / ou handicapées.....	3977
Drogue Alcool Tabac info service	113

PASS PERMANENCE D'ACCES AUX SOINS

Présentation

Une structure d'accueil médico-social destinée à favoriser l'accès aux soins des personnes en situation de précarité par une équipe dédiée : Médecin, Infirmière, Instructrice sociale, Secrétaire.

Les missions

Permettre l'accès aux soins pour tous avec :

- Des consultations de médecine générale
 - Des rencontres avec des professionnels de santé et sociaux
- Organiser la continuité des soins en :
- Accompagnant les personnes dans leurs démarches
 - Permettant le retour à un régime de droit commun

Contact : Secrétariat médical

Centre Hospitalier de Royan

20, av de St Sordelin 17640 VAUX/MER

Tél : 05 46 39 66 39 - @ : pass.royan@ch-royan.fr

Horaires d'accueil : 13h à 16h30 du lundi au vendredi

Ent. de Maçonnerie

LEGRAND SARL

05 46 02 84 67

Port : 06 20 60 74 04

63 route de Meschers - 17600 LE CHAY

Que faire en cas de brûlure ?

Les gestes essentiels :

- Refroidir la brûlure en l'arrosant immédiatement pendant 5 minutes à l'eau froide, sans pression sur la brûlure.
- Retirer les vêtements pendant l'arrosage, à l'exception de ceux qui adhèrent à la peau.
- **Si la brûlure est très étendue, ou que les cloques sont de grandes tailles** (plus de la moitié de la paume de la main de la victime), la brûlure est dite grave. Il faut allonger la victime sur la région non brûlée. L'installer en position demi-assise si elle présente des difficultés respiratoires. Alerter au plus vite les secours. Surveiller la victime jusqu'à l'arrivée des secours.
- **Si la brûlure est simple**, l'arrosage peut être poursuivi plus de 5 minutes pour limiter la douleur. Ensuite, protéger la brûlure, et ne pas percer la cloque. Surveiller la brûlure : si elle devient chaude, gonfle ou si elle continue à faire mal dans les 24 heures, consulter un médecin.



POLICE PLURI-COMMUNALE



- « Le bilan après un an d'activité, c'est tout d'abord pour moi une découverte du métier de policier municipal et d'une commune que je ne connaissais pas.

- Durant cette année, j'ai pu découvrir et parcourir cette commune. J'ai également pu rencontrer certains habitants que cela soit lors de mes patrouilles, lors de problèmes divers ou lors de ma surveillance des écoles.

- Ma présence sur la commune a aussi pour but de répondre à vos questions, vous conseiller sur les problèmes que vous pouvez rencontrer, dans ce cadre n'hésitez pas à demander un rdv auprès du secrétariat de mairie qui me transmettra vos demandes.

- Je vous informe que nous avons également développé en accord avec la municipalité un service tranquillité vacances. Pour en bénéficier, une fiche est à compléter et à signer en mairie. Le secrétariat me transmettra la demande qui sera ensuite enregistrée dans nos services. Un passage à votre domicile selon les modalités établies dans cette fiche sera effectué lors de chacune de nos patrouilles pour que vous puissiez partir en vacances l'esprit tranquille.

- Depuis un an, nous effectuons un travail basé sur la sûreté, la tranquillité, la salubrité et la sécurité de la commune que cela soit au niveau des entrées et sorties d'école, du périscolaire, des rues, des chemins, des forêts, pour lutter contre les divagations d'animaux, dépôts sauvages de déchets, les problèmes d'urbanisme, d'entretien de terrain, de troubles de voisinages ...

- Je suis depuis le 16 novembre en formation et ce jusqu'au 30 avril, vous me verrez donc un peu moins. Durant cette période mes collègues prennent le relais pour pallier à mon absence et resteront eux aussi à votre écoute et au service de la commune.

- Je tiens aussi à remercier particulièrement le secrétariat de mairie qui est mes yeux et mes oreilles lorsque je suis sur les autres communes et aussi les remercier de leur aide dans l'exercice de ma profession au sein de la commune. »

Julie JOLY

UN PETIT RAPPEL ...

Les feux de déchets verts sont interdits par le règlement sanitaire départemental mais une dérogation municipale peut être donnée par le maire.

Les déchets verts sont constitués des végétaux (secs ou humides) de jardin ou de parc. Il s'agit :

- de l'herbe après tonte de pelouse, des feuilles mortes, des résidus d'élagage, des résidus de taille de haies et arbustes, des résidus de débroussaillage...

- Que faire de ses déchets verts ?

Il est possible :

- de les utiliser en paillage ou en compost individuel car ils sont biodégradables, c'est-à-dire qu'ils se décomposent avec le temps.

- de les déposer conformément aux règles mises en place par la commune (déchetterie ou collecte sélective)

Il est interdit :

- de les brûler à l'air libre

- de les brûler avec un incinérateur de jardin. (vendre ou prêter un incinérateur de jardin est interdit)

Toutefois, des dérogations peuvent exister dans la commune pour les gros volumes.

Toute infraction au règlement sanitaire départemental entraîne une procédure auprès de l'officier du ministère public. La personne qui brûle des déchets verts à l'air libre peut être punie d'une amende allant jusqu'à 450 €.



LA POSTE-RELAIS

Continuité d'un service public au 17/28

Le 17/28 a eu l'opportunité, cet été, de proposer un point «La Poste-Relais», qui permettait d'effectuer les actes postaux principaux.

Que ce soit de l'achat de timbre à l'unité ou en carnet, de l'affranchissement de courrier, d'envoi de recommandé, d'achat de Prêt à Envoyer (lettre suivie), ou de Prêt à Poster (Colissimo), chacun a pu apprécier la présence de ce service au sein de notre commune.

Le 17/28 a le plaisir de nous informer qu'à partir du mois de Janvier 2021, ce point «La Poste-Relais» devient pérenne et présent à l'année.

Il sera, dans quelques temps, possible de retirer les colis, recommandés et autres au sein du 17/28, quand ceux-ci n'auront pas pu être remis à son destinataire.

ENSEIGNEMENT / PERISCOLAIRE

Groupe scolaire – Garderie – Assistantes Maternelles
Mairie de LE CHAY - Tél : 05.46.02.83.07 - mairie@lechay.fr

Vacances scolaires 2020-2021

Vacances	Zone A	Zone B	Zone C
Rentrée scolaire 2020	Jour de reprise : mardi 1 septembre 2020		
Vacances de la Toussaint 2020	Fin des cours : samedi 17 octobre 2020 Jour de reprise : lundi 2 novembre 2020		
Vacances de Noël 2020	Fin des cours : samedi 19 décembre 2020 Jour de reprise : lundi 4 janvier 2021		
Vacances d'hiver 2021	Fin des cours : samedi 6 février 2021 Jour de reprise : lundi 22 février 2021	Fin des cours : samedi 20 février 2021 Jour de reprise : lundi 8 mars 2021	Fin des cours : samedi 13 février 2021 Jour de reprise : lundi 1 mars 2021
	Fin des cours : samedi 10 avril 2021 Jour de reprise : lundi 26 avril 2021	Fin des cours : samedi 24 avril 2021 Jour de reprise : lundi 10 mai 2021	Fin des cours : samedi 17 avril 2021 Jour de reprise : lundi 3 mai 2021
Vacances de printemps 2021	Fin des cours : samedi 12 mai 2021 Jour de reprise : lundi 17 mai 2021		
Pont de l'Ascension 2021			



TRANSPORT

Saujon Taxi 06.87.10.71.68
SNCF 08.92.35.35.35
Gare de Royan 3635

Transport à la Demande (T.A.D)

Un service proposé par l'agglomération Royannaise depuis Octobre 2007.

Site officiel de la C.A.R.A : www.agglo-royan.fr

Une voiture-taxi vous prend en charge à votre domicile et vous dépose à l'arrêt de bus le plus proche de votre destination à Saujon ou à Royan, du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00. Pour bénéficier du service Transport à la Demande, il faut préalablement vous inscrire gratuitement auprès de la boutique Cara'Bus : pensez à fournir un justificatif de domicile.

Tarifs actuels :

Saujon / Saujon : 1.60 € (ticket à l'unité)

Saujon / Royan : 3.00 € (ticket à l'unité)

A chaque fois que vous souhaitez utiliser les services T.A.D, réservez une demi-journée avant votre déplacement.

Réservations du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h.

N° AZUR/ 0810 810 977 (prix d'un appel local)

Agence multimodale – SNCF – 7, place de la Gare- 17200 Royan

MESSE

Eglise Saint Martin

Pour connaître les horaires des messes et pour tous renseignements complémentaires, contacter Mme Marie-Ange PAULAIS au 05.46.02.99.66



10, route de Bordeaux
17120 SEMUSSAC

Gros Oeuvre - Béton armé
Maçonnerie traditionnelle
Couverture - Assainissement
Enduit

05 46 02 00 67
contact@btppariollaud.com - 
www.btpbrisson.fr



Organisation d'Obsèques
Transport de corps toutes distances avec ou sans cercueil
Cercueils - Articles funéraires - Contrat Obsèques
Caveaux - Monuments Funéraires

12, place du Général de Gaulle
17600 SAUJON
☎ 05 46 02 08 23

Z.A. Route de Thézac
17600 ST ROMAIN DE BENËT
☎ 05 46 02 10 26

13, Grande Rue
17120 COZES
☎ 05 46 74 09 35

ARTISAN MENUISIER PVC-ALU-BOIS

Neuf et rénovation
www.ccj17.fr

Fabrication et pose

Devis gratuit

Email : ccj17@orange.fr

81 rte de Cozes 17600 SAUJON



C.VERRIER : 06 69 07 02 40
B.BOUCHET: 06 69 07 01 96

TEL : 09 82 53 19 31
FAX : 05 46 05 19 31

Agri-Seudre Energies



En passant sur la route départementale 117, vous avez pu voir que les travaux de l'unité de méthanisation ont largement avancé. Le terrassement a commencé au mois de juin et le génie civil en septembre.

Aujourd'hui, les plus gros ouvrages ont été réalisés : les quatre cuves circulaires, la zone de stockage extérieure et les murs périphériques de la zone de stockage couverte. En début d'année prochaine, le hangar viendra couvrir cette dernière. La construction des locaux sociaux a également débuté. La suite des travaux est beaucoup moins spectaculaire mais tout aussi indispensable. Réseaux de tuyaux, de câbles, pompes,

vannes, équipements spécifiques... La mise en service du site est prévue pour le mois d'août.

La veille olfactive est en place et nous remercions les « nez » pour leur participation. Nous remercions aussi les personnes qui ont participé à la campagne de financement participatif organisée par Miimosa.

A l'approche de la fin d'année et plus particulièrement en cette période compliquée, je souhaite à chacun, au nom d'Agri-Seudre Energies, d'excellentes fêtes et nos meilleurs vœux !

Côme de Villelume

École de LE CHAY

L'année 2019/2020 s'était conclue de façon atypique ! Nous n'avons pas pu faire notre traditionnelle kermesse où toutes les familles se retrouvaient pour passer un moment convivial.

La rentrée 2020/2021 et ses 60 élèves s'est déroulée de façon plus classique malgré la situation épidémique.

Les projets de début d'année n'ont pas pu être menés à bien.

L'équipe enseignante continue de travailler le projet « d'îles en îles » qu'elle avait préparé l'année précédente afin de faire découvrir les îles du département aux élèves, avec l'aide du département (à travers les pôles nature) et l'aide de l'association les P'tits Chaytais.

Nous avons le plaisir d'avoir une nouvelle équipe de parents à la tête de l'association des parents d'élèves « Les P'tits Chaytais ». Nous sommes ravis de pouvoir continuer de mener à bien nos projets (toujours aussi nombreux !!) avec l'aide de personnes motivées et ayant la même volonté et le même engagement que l'équipe enseignante au service des élèves !

Nous invitons les parents des futurs élèves nés en 2018 à venir s'inscrire administrativement à la mairie de Le Chay afin de pouvoir préparer la rentrée et pouvoir communiquer des chiffres reflétant la réalité.

Patience pour les futurs élèves nés en 2019, les inscriptions administratives ne débiteront qu'à partir de septembre 2021 (mais il n'est pas impossible de vous faire connaître afin d'anticiper le nombre d'élèves en 2022/2023).

Voici deux photos de notre moment de Noël (compter les jours passés et à venir en attendant Noël, devinettes de Noël, habiller le Père Noël, chants et histoires de Noël) avec notre cheminée décorée.

Nous vous souhaitons à tous de très belles fêtes de fin d'année, prenez soin de vous et de vos proches.



Commission scolaire et périscolaire



Afin de continuer à améliorer l'environnement scolaire des enseignants et des enfants, la classe maternelle s'est vue dotée d'une photocopieuse qui permet également le scan de documents.

Quant à Madame Blanchet, un fauteuil de bureau confortable va améliorer ses conditions de travail.

Enfin, des tapis de judo supplémentaires ont été installés dans la salle située au-dessus de la cantine (salle municipale). Les élèves peuvent ainsi continuer à avoir accès à des activités d'opposition en toute sécurité.

Nous continuons, et continuerons, à œuvrer, dans la mesure de nos possibilités, pour que les enseignants et leurs élèves trouvent les conditions de travail les plus agréables et les plus efficaces possibles.

La garderie périscolaire est une entité à part entière de la vie scolaire de notre commune.

Créée il y a quelques années, elle permet d'accueillir les élèves maternelles et élémentaires de l'école de 7h30 à 8h35 le matin, et de 16h15 à 18h30 le soir après les cours.

Nadine ou Sylvie accueillent chaque jour les enfants et partagent avec eux, des moments de jeux et, parfois d'activités manuelles.

Pour cette fin d'année, les 21 enfants qui ont fréquenté la garderie depuis les vacances de la Toussaint, ont préparé quelques travaux qu'ils rapporteront avec plaisir chez eux pour Noël.

Merci à Nadine, Valérie, Sylvie et Claude (pour la découpe du bois) pour ces activités qui ont ravi les enfants.



« LES P'TITS CHAYTAIS »

Bonjour à tous,

Depuis le 14 octobre 2020 a été élu un nouveau bureau composé de trois mamans :

- Madame Lucazeau Marion (trésorière),
- Madame Renouleaud Cindy (présidente),
- Madame Rambert Alexandra (secrétaire).

Le but de l'association est toujours le même c'est-à-dire récolter les fonds pour financer ou aider à financer les projets de l'école. En cette année assez particulière, nous essayons au mieux de prévoir des actions afin de récolter le plus de fonds possible, pour réaliser, nous l'espérons, des superbes voyages et sorties pour tous les enfants de l'école. Bien entendu, si vous avez des idées ou des suggestions, nous serons ravis de vous accueillir et de vous écouter au sein de l'association. Vous pouvez nous retrouver sur Facebook « Les P'tits Chaytais » afin de pouvoir suivre tous nos projets et nos idées. En espérant que l'association puisse encore s'épanouir grâce à vous pendant des années encore.

À très vite.



« TENNIS CLUB CHAYTAIS »



Tout d'abord, nous souhaitons la bienvenue à Éric, Fred qui sont venus renforcer l'équipe masculine, et à Catherine pour l'équipe féminine. Suite à la crise sanitaire, cette année a été très difficile sur le plan sportif : en effet, aucun championnat n'a pu se dérouler à notre niveau. Le championnat de printemps et celui de novembre ont été annulés suite au confinement.

L'assemblée générale s'est déroulée courant octobre au 17/28 dans la bonne humeur.

Moment de convivialité partagé avec boissons et charcuterie.

Merci à Frédéric pour son accueil !! Le bureau et les tarifs (affichés au terrain de tennis) restent inchangés pour l'année 2021.

Bonne année 2021.

David

« LE COMITÉ DES FÊTES »

Année particulière pour chacun de nous. En raison du virus aucune manifestation n'a pu avoir lieu. Privés de tous moments de convivialité, nous n'avons pas pu vous retrouver et partager des moments privilégiés comme pour le feu de la Saint Jean et pour l'incontournable soirée Beaujolais. Dans l'attente d'une année meilleure, toute l'équipe vous souhaite une Bonne Année 2021

« CLUB CHAY'NOUS »



Au seuil de cette année 2021, l'Association Chay'Nous vous présente tous ses vœux de bonheur, santé et sérénité pour vous et vos familles.

Nous ne savons pas encore ce qu'elle nous réserve...

Mais pour le bien et la liberté de tous, nous souhaitons que nous puissions reprendre une vie normale, afin de pouvoir aussi faire fructifier notre club.

Cette année passée, hélas, nous avons été restreints, pour nos activités.

Nous avons pu maintenir jusqu'au confinement, nos mercredis rencontre belote et tarot et fêter également l'Epiphanie, et le goûter spécial crêpes. (Merci à toutes les personnes qui se sont dévouées pour en faire)

Notre sortie marche – pique-nique et jeux divers à la Palmyre en septembre, ainsi que le concours de boules (merci à Michel Demets pour l'organisation) au mois d'octobre ont pu être réalisés.

Les marcheurs du mardi matin se rencontraient pour sillonner nos chemins de campagne, et les communes avoisinantes, tant que cela a été autorisé.

Mais vu les restrictions sanitaires imposées, nous avons été obligés de mettre en veille tous ces loisirs.

Que nous réserve 2021 ? Nous espérons tous que la vie normale reprenne ses droits afin que les adhérents du club Chay'Nous retrouvent le plaisir de partager ensemble, leurs bons moments de convivialité et d'échanges amicaux.

Nous vous souhaitons une très bonne année 2021

Présidente : Madame Demonte Yvette 06 32 76 03 58

Secrétaire : Madame Rousseau Bernadette 06 42 29 38 49

Trésorière : Madame Masse Anne-Marie 06 98 89 20 13



« ACCA »

La saison de chasse 2019 – 2020 s’est terminée de façon rapide en raison de l’épidémie que tout le monde connaît et redoute. La nouvelle saison 2020 – 2021 a commencé dans de bonnes conditions au mois de septembre, l’ensemble des membres du bureau de l’ACCA après concertation avec une grande partie des chasseurs du Chay ont pris la décision de fractionner les lâchers de gibiers afin qu’au cours des mois les perdreaux et les faisans puissent s’adapter au milieu. Mais, c’était compter sur le sars- covid 2 qui a interrompu la chasse aussi brutalement que la liberté de sortir de tous. Interruption brutale, certainement salutaire pour les humains mais aussi pour le gibier qui a su et pu s’adapter. Le 29 novembre



Monsieur le Préfet a autorisé la réouverture de la chasse au petit gibier et l’ACCA a réalisé un lâcher de 60 perdreaux afin d’assurer la pérennité de cette espèce sur notre commune. Les chasseurs en ont tué très peu ; espérons que les prédateurs à quatre pattes ou ailés ne détruisent pas le reste ce serait dommage pour la reproduction de ce bel oiseau.

D’autre part, à la demande des agriculteurs et de la FDC 17, Monsieur le Préfet a demandé que la chasse au gros gibier reprenne dès le début novembre. Nous avons pu constater qu’effectivement les champs de céréales naissantes étaient endommagés ainsi que de nombreuses prairies et qu’une fois encore les chasseurs par l’intermédiaire de la FDC 17 devraient indemniser les propriétaires, pour n’avoir pas su réguler le nombre d’animaux mis en cause. Nous essayons par l’organisation de battues sous la direction du bureau de l’ACCA parfois sous la direction du Lieutenant de louveterie, d’assumer cette tâche. Nous participons aussi sous la houlette du F.D.G.D.O.N. à la régulation des « ragondins » qui entre autre attaquaient la station de lagunage de notre commune.



Il y a une autre mission que les chasseurs essaient de remplir, c’est la surveillance du territoire afin que celui-ci reste propre. Ce n’est pas chose aisée car les personnes malveillantes, qui déposent sauvagement des déchets de toutes sortes, se font très discrètes ; mais nous les informons que des caméras de surveillance pour le gros gibier ont été disposées très discrètement.

Nous tenons à remercier Monsieur le Maire, ses adjoints et l’ensemble du conseil municipal pour l’aide qu’ils nous apportent tant sur le plan matériel que sur le plan administratif par leur bienveillance et leurs conseils.

Coup de projecteur sur Sur Dominique GIRARD

Une artiste, dans notre petite commune.

Dominique est toujours en activité, et attend avec impatience le jour de sa retraite, dans deux ans.



Malgré un travail de cuisinière dans un EHPAD des alentours qui lui prend la majeure partie de son temps, elle arrive à s'échapper et prendre le large avec sa passion pour la peinture. Elle s'exprime par deux techniques de peinture bien distinctes ; une peinture intuitive ne cherchant pas à reproduire une image et la technique du Mixed Media avec une base acrylique pure, encre, collage papier,

transfert d'image à partir d'une photo. La technique du Mixed Media est réfléchi et plus longue à travailler, elle consiste à mélanger des peintures, des collages et des médiums afin d'obtenir des effets spectaculaires. Dominique peint à l'instinct selon son humeur ...

Elle a l'intention de partager un maximum le plaisir de peindre et pour cela, elle espère mettre en place des après-midi de stage en

plein air avec distanciation, si les mesures sanitaires l'exigent. Projet prévu à la belle saison .Elle a envie de prodiguer son savoir, d'aider ceux qui n'osent pas et qui ne savent pas comment faire. Alors, si vous souhaitez vous lancer dans l'aventure de la peinture, elle vous guidera pour apprendre à laisser aller votre intuition et ensuite « tripoter, mélanger, et superposer » tout ce qui vous passe par la main (et par la tête). Accessibles à tous, la peinture intuitive et la technique Mixte révélera forcément l'artiste qui est en vous...

Depuis deux années, elle expose chaque été, ce qui lui permet de vendre quelques toiles afin d'acheter le matériel nécessaire indispensable. Alors, une petite visite s'impose...

Exposition du mois d'Août 2020 « Des Couleurs au Jardin » visite de Monsieur le Maire à cette occasion.

Si vous aussi, vous avez, une passion (écriture, peinture, bricolage, invention, ou autres) que vous voulez nous faire connaître, n'hésitez pas ! Nous nous ferons une joie de la partager et de la faire connaître...



Ent. de Maçonnerie

LEGRAND SARL

05 46 02 84 67 Port : 06 20 60 74 04
63 route de Meschers - 17600 LE CHAY



Cartes de visite,
flyers, affiches,
brochures, livres
tampons, gravure
...

print 33
IMPRIMERIE

09 51 81 19 96 - info@print33.fr

BTP PARIOLLAUD
ENTREPRISE GÉNÉRALE DU BÂTIMENT

10, route de Bordeaux
17120 SEMUSSAC

Gros Oeuvre - Béton armé
Maçonnerie traditionnelle
Couverture - Assainissement
Enduit

05 46 02 00 67

contact@btppariollaud.com - f

www.btpbrisson.fr



Nathalie Fougerit

05 46 06 72 67
06 02 29 48 97

lelogisdeluchet@outlook.fr

10, rue de l'école - LE CHAY

Le Logis de Luchet

Accès sur le terrain d'un hectare
5km de toutes commodités
Centre Bourg



200m²,
12 couchages,
jardin clos ombragé,
dortoir 5 couchages,
2 salles d'eau,
Coin cuisine équipé,
salon,
chambre environ 20m²

Equipement bébé - jeunes enfants



Organisation d'Obsèques
Transport de corps toutes distances avec ou sans cercueil
Cercueils - Articles funéraires - Contrat Obsèques
Caveaux - Monuments Funéraires

12, place du Général de Gaulle
17600 SAUJON
☎ 05 46 02 08 23

Z.A. Route de Thézac
17600 St ROMAIN DE BENÉT
☎ 05 46 02 10 26

13, Grande Rue
17120 COZES
☎ 05 46 74 09 35



- Maçonnerie
- Couverture
- Enduit
- Terrassement

Tél: 05 46 06 75 57 - 05 46 02 61 48
Fax: 05 46 06 59 68

7, rue Louis Blériot - Z.A. La Queue de l'Ane
17200 ST SULPICE DE ROYAN

SARL **MANUELEC** Lucazeau

06 27 26 30 02



Électricité générale •
Automatisme de portail •
Domotique •
Pompe à chaleur •
Ventilation & Isolation •

16, rue de Saujon 17600 Le Chay
www.electricite-manuelec.fr

ARTISAN MENUISIER PVC-ALU-BOIS

Neuf et rénovation
www.ccj17.fr

Fabrication et pose

Devis gratuit
Email : ccj17@orange.fr
81 rte de Cozes 17600 SAUJON



C.VERRIER : 06 69 07 02 40
B.BOUCHET: 06 69 07 01 96

TEL : 09 82 53 19 31
FAX : 05 46 05 19 31